



Assises des Gens du voyage suisses

Lausanne, 29 novembre 2021

Plus de 30'000 personnes d'origine yéniche, sinti et manouche de nationalité suisse vivent actuellement en Suisse. Parmi elles, 2'000 à 3'000 ont un mode de vie itinérant et se déplacent en Suisse pendant la période d'avril à octobre.

En 1998, la Suisse a reconnu ces communautés en tant que minorité nationale, en ratifiant la Convention-cadre du Conseil de l'Europe qui date de 1995, ce qui implique notamment la création d'aires de séjour et de passage.

Dans un arrêt du 28 mars 2003, Le Tribunal fédéral a en outre reconnu le droit des Gens du voyage suisses à un mode de vie nomade et à pouvoir bénéficier de possibilités de séjour appropriées.

Or, en dépit de cette reconnaissance, ces communautés souffrent toujours d'un manque d'emplacements indispensables à leur mode de vie qu'elles soient de passage ou recherchant un lieu de stationnement.

Voilà pourquoi, le Département de l'environnement et la sécurité (DES) cherche à développer les possibilités d'accueil supplémentaires sur son territoire en collaboration avec les communes vaudoises. Plusieurs communes mettent régulièrement déjà leur terrain à disposition de familles de gens du voyage suisses. Le canton souhaite encourager d'autres communes à le faire dans un esprit de solidarité et de reconnaissance de cette minorité suisse.

En effet, des places supplémentaires d'accueil et une coordination efficace entre l'ensemble des partenaires auraient des avantages pour tout le monde.

Les Yéniches, les Sinti et les Manouches disposeraient d'aires de passage aménagées en nombre suffisant pour répondre à leurs besoins. Les communes, propriétaires de terrains dont elles n'ont pas l'utilité toute l'année, pourraient en tirer des bénéfices financiers au moyen des loyers encaissés.



Une meilleure planification issue de ce processus permettra une acceptation plus grande dans l'intérêt de tout le monde.

A la lumière de ces constats et sur proposition de la commune d'Etoy, le DES a organisé des Assises des Gens du voyage suisses consacrées aux besoins en aires de passage temporaires pour ces communautés.

Au cours de la rencontre qui a eu lieu à Lausanne le 29 novembre 2021, Municipaux, préfets, représentants des polices vaudoises, de l'Etat de Vaud et de la Confédération ainsi que des communautés nomades de Suisse ont pu échanger, débattre et proposer des pistes à explorer destinées à soutenir et favoriser le mode de vie des communautés yéniche, sinti et manouche.

L'Office fédéral de la culture et le Canton ont, de leur côté, rappelé les actions entreprises et les moyens à disposition.



La Confédération

En 2016, la Confédération a adopté un plan d'action en faveur des communautés yéniches, sinti et manouches.

Le plan d'action a pour objectif stratégique de créer des conditions-cadre qui permettent à ces communautés d'avoir un mode de vie qui soit en accord avec leur culture. Ces communautés sont ainsi reconnues comme faisant partie intégrante de la diversité culturelle de la Suisse.

Dans ce cadre, cinq domaines d'action ont été retenus : aires d'accueil, formation, questions sociales, culture et identité, interface entre Etat et représentants des intéressés.

En ce qui concerne les aires d'accueil, il s'agit pour la Confédération de mener un travail de sensibilisation et d'information en vue de favoriser la compréhension de la population pour le mode de vie itinérant et de contribuer à vaincre les préjugés et les peurs.

Il faut également prendre en compte les besoins des minorités dans l'aménagement du territoire. Les tâches et les responsabilités incombant aux autorités et aux administrations cantonales, communales (et éventuellement aussi régionales) doivent être clairement définies dans les plans directeurs cantonaux, avec échéanciers à la clé.

Il faut enfin améliorer l'infrastructure des emplacements existants et créer de nouveaux emplacements. La création d'aires de séjour et d'aires de passage doit s'inscrire dans une stratégie globale. Leur gestion et leur entretien doivent être garantis sur le long terme (en principe par les communes).



Afin d'atteindre ces objectifs, La Confédération et la fondation « Assurer l'avenir des gens du voyage suisses »¹ depuis 2021 soutiennent davantage les cantons dans la construction de places d'accueil pour les Yéniches, les Sinti et les Manouches suisses.

Le Parlement a approuvé les moyens correspondants en adoptant le message culture pour la période 2021-2024.

Les montants suivants sont à disposition pour le soutien des cantons jusqu'à la fin de 2024²:

2021	2022	2023	2024
100'000 CHF	500'000 CHF	1 Mio. CHF	1 Mio. CHF

¹ La fondation Assurer l'avenir des gens du voyage suisses a été instituée par la Confédération en 1997. Elle a pour mandat de garantir et d'améliorer les conditions de vie des gens du voyage en Suisse et de promouvoir la collaboration avec la Confédération, les cantons et les communes en vue de ces objectifs. En outre, elle a pour vocation de contribuer à préserver l'identité culturelle de cette minorité qui a pendant longtemps été persécutée et discriminée.

² Conditions pour recevoir un soutien financier:

- Participation maximale de la Confédération : 50%.
- Soutien dans le cadre des moyens disponibles
- Intégration de l'expertise de la fondation « Assurer l'avenir des gens du voyage suisses »



Le canton de Vaud

Sur le plan institutionnel, ces dernières années, le Canton a entrepris plusieurs actions pour répondre aux besoins des Yéniches, Sinti et Manouches ainsi qu'aux inquiétudes des communes.

- Projet d'aménagement d'une place d'accueil pour 15 convois au Mont-sur-Lausanne sur une parcelle appartenant au canton. La demande du permis de construire a été déposée le 7 juin 2021 auprès de la commune après près de 2 ans de procédure et de levée d'oppositions.
- Analyse de plus de 70 sites appartenant à des privés, à des collectivités publiques et à l'armée pour une place de stationnement à l'année
- Désignation d'un médiateur officiel pour les Gens du voyage (actuellement le préfet du Jura-Nord vaudois, M. Etienne Roy).
- Participation de la Cheffe du DES au groupe de travail qui a œuvré à l'élaboration du plan d'action national de l'Office fédéral de la culture en faveur des communautés yéniches, sinti et manouches.
- Création d'une [boîte à outils](#) – page internet sur le site de l'Etat de Vaud - regroupant documents et informations pour faciliter et accompagner les communes disposées à ouvrir une place de passage ou qui sont appelées à gérer l'arrivée sur leur territoire d'un convoi de Gens du voyage. La boîte à outils a été présentée en détail au cours des Assises.
- Organisation de plusieurs tables rondes avec les préfets et les communes visant à faire connaître les enjeux de l'accueil des Gens du voyage.
- Participation à deux journées « portes ouvertes » avec les Yéniches, à Lausanne et Yverdon, pour faire connaître la communauté à la population.



Les Assises

En préambule, Béatrice Métraux, cheffe du DES, a souligné que les Assises devaient être une opportunité à saisir pour « faire notre devoir vis-à-vis des Gens du voyage suisses - Yéniches, Sinti et Manouches - afin de leur permettre de continuer à vivre selon leurs traditions. Car ce sont nos concitoyens, reconnus comme minorité nationale ».

Au cours des débats, les représentants des communes présentes ont attesté à plusieurs reprises que les relations avec les membres des communautés yéniches, sinti et manouches sont positives et constructives lorsqu'elles sont basées sur la confiance et le respect réciproques.

Toutefois, il a été rappelé à plusieurs reprises la nécessité de mieux connaître les modes de vie des communautés nomades de Suisse. En effet, des installations impromptues ou non autorisées, voire des malentendus, peuvent générer parfois des tensions entre les habitants de la commune et les membres des communautés des Gens du voyage.

Or, ces derniers se déplacent pendant la belle saison - entre avril et octobre – pour travailler et parce que « on en a besoin, ça fait partie de nous, a rappelé Albert Barras, porte-parole romande des Yéniches. Ces tensions sont provoquées par le nombre insuffisant d'aires de passage ou par le refus d'autoriser le séjour des convois. »

A ce jour, une dizaine de communes accueillent les Gens du voyage suisses. Selon les estimations, il en faudrait cinq à huit supplémentaires.

Malgré ces difficultés, les participants aux Assises, notamment les communes présentes et leurs associations faîtières (UCV et AdCV), ont réaffirmé leur volonté de trouver des solutions.

Il a également été relevé qu'il n'était pas nécessaire de mettre à disposition des terrains de grande surface. L'accueil de petits convois composés de 3 à 5 familles était parfois suffisant pour répondre aux besoins de la communauté nomade.



Propositions et recommandations

Sur le terrain :

- Tester sur deux semaines l'accueil de 5 à 10 convois sur une aire de passage temporaire.
- Planifier et coordonner l'accueil des convois entre les communes qui disposent de terrains adéquats.
- Se concerter entre communes d'un district, d'une région sur les possibilités d'accueil.
- Etablir des contrats de confiance/convention contre versement d'un loyer avec des familles connues qui occupent régulièrement un emplacement.

Communication, information :

- L'Office fédéral de la culture réalise un document d'information simple, de base sur les pratiques et les cultures des communautés nomades à disposition des communes et de la population.
- Informer davantage sur le Plan d'action de la Confédération ainsi que sur les possibilités de financement.
- Thématiser la question des Gens du voyage avec les syndicats des districts, au sein des faïtières de communes (par ex. organiser une information dans le cadre d'une réunion ordinaire de ces associations).
- Noter les bonnes expériences des communes accueillantes dans un outil prévu à cet effet.